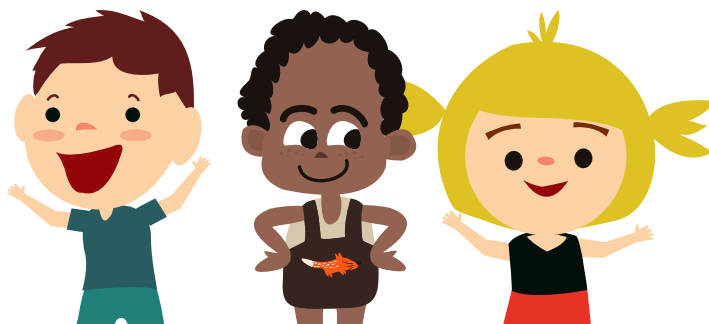


ÉTÉ 2026



★ GUIDE DU PARENT

Camp de jour de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil



Notre mission

Le camp de jour de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil accueille chaque année des jeunes de 5 à 12 ans regroupés par tranche d'âge. Unique en son genre, notre camp est un endroit chaleureux, rassembleur et familial ! Nous offrons la possibilité à tous de s'amuser et de profiter de l'été dans un environnement sécuritaire en compagnie d'une équipe d'animateurs dynamiques !



Horaire

DATES DU CAMP DE JOUR

Semaine 1 à 8 :

25 juin au 14 août 2026

Congé férié :

Mercredi 1^{er} juillet 2025 • Camp de jour fermé

HEURES DU CAMP ET DU SERVICE DE GARDE

Camp de jour :

8 h 30 à 15 h 30

Service de garde :

7 h à 8 h 30 et 15 h 30 à 17 h 30

Coordonnées

LIEU DU CAMP

Chalet des Loisirs

5000, rue des Loisirs

Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec)

J3G 6X5

COORDONNÉES

Elysa Provost (Jelly-Bean)

Coordonnatrice du camp de jour

Téléphone : 450 467-7490 poste 291

Courriel : campdejour@stmathieudebeloeil.ca*

*Adresse courriel fonctionnelle seulement durant le camp, d'ici-là, veuillez communiquer avec loisirs@stmathieudebeloeil.ca

Modalités d'inscription

LA PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION SE DÉROULE DE LA MI-AVRIL AU 1^{ER} JUIN INCLUSIVEMENT.

Une priorité d'inscription est offerte aux résidents de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour les six (6) premières semaines de la période d'inscription. La période d'inscription est ensuite ouverte aux non-résidents.

MÉTHODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être effectuées par le biais de la plateforme d'inscription en ligne de la Municipalité. Si un utilisateur n'a pas accès à internet ou éprouve des difficultés techniques lui empêchant de faire l'inscription en ligne, il peut procéder à l'inscription en personne aux bureaux municipaux, et ce, durant la période officielle d'inscription. Un lien est disponible via notre site internet dans l'onglet *Loisirs / Camp de jour*.

Les non-résidents peuvent également s'inscrire au camp selon la tarification applicable à la fin de la période officielle d'inscription seulement en fonction des places restantes.

L'inscription au camp de jour est offerte à la semaine. Il n'est pas possible d'inscrire un enfant à la journée.

Tout utilisateur n'ayant pas acquitté le montant total des frais de services facturés pour l'année précédente, se voit automatiquement refusé l'inscription pour l'année courante, tant et aussi longtemps que ces frais n'auront pas été acquittés.

CHANDAIL

Le chandail du camp est vendu au prix de 15,00 \$.

Il s'agit du même chandail que l'an dernier. Les enfants dont le chandail est toujours propre et de la bonne taille n'ont pas besoin d'acheter un nouveau chandail pour l'été.



Les chandails resteront en vente tout l'été.

INFORMATIONS REQUISES LORS DE L'INSCRIPTION

- Numéro d'assurance sociale du parent payeur pour vos impôts ;
- Carte d'assurance-maladie et liste des médicaments, maladies et/ou allergies des enfants ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher vos enfants.



Modalités de paiement

Durant la période officielle d'inscription, les frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par carte de crédit par le biais de la plateforme d'inscription en ligne ou par l'un ou l'autre des modes de paiement utilisés par la Municipalité (chèque, carte de débit, carte de crédit, paiement internet ou argent comptant), selon les modalités suivantes :

- **1^{er} versement lors de l'inscription (50 %) ;**
- **2^e versement, payable dans les 30 jours suivant le premier versement (50 %).**

Après la période officielle d'inscription, les frais doivent être acquittés par carte de crédit en un seul versement payable au moment de l'inscription.

INSCRIPTION TARDIVE OU EN COURS D'ÉTÉ

Veuillez noter que pour toutes les inscriptions effectuées **après le 1^{er} juin ou en cours d'été**, un **supplément de 10 %** du montant total de la facture ou de l'ajout vous sera facturé.



Remboursement

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avant le premier dimanche de juin et des frais d'administration de 10 \$ par semaine, par facture, jusqu'à un maximum de 30 \$ seront retenus sur le montant à rembourser. Le formulaire de demande de remboursement, annexe A disponible sur le site web, devra être dûment rempli et transmis au Service des loisirs dans les délais requis. Après cette date, aucun frais d'inscription au camp de jour ou au service de garde n'est remboursable.

Si un enfant ne participe pas à une sortie à laquelle il était inscrit, il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci en remplissant le formulaire de demande de remboursement de sortie, annexe B disponible sur le site web, au plus tard le dernier dimanche d'août. Les remboursements sont traités et émis à la fin de la saison du camp de jour.



Transfert

Il est possible de transférer une semaine de camp de jour pour une autre, selon les conditions suivantes :

- la semaine à échanger ne doit pas être débutée ;
- la nouvelle semaine choisie doit disposer de places disponibles.



Tarifification



Camp de jour	Résidents	Non-résidents
1 ^{er} enfant	Semaine 1 : 34 \$ / semaine Semaine 2 : 68 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 85 \$ / semaine	Semaine 1 : 68 \$ / semaine Semaine 2 : 136 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 170 \$ / semaine
2 ^e enfant	Semaine 1 : 32 \$ / semaine Semaine 2 : 64 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 80 \$ / semaine	Semaine 1 : 64 \$ / semaine Semaine 2 : 128 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 160 \$ / semaine
3 ^e enfant	Semaine 1 : 30 \$ / semaine Semaine 2 : 60 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 75 \$ / semaine	Semaine 1 : 60 \$ / semaine Semaine 2 : 120 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 150 \$ / semaine

Service de garde	Résidents	Non-résidents
Par enfant	45 \$ / semaine	45 \$ / semaine
Retard	7 \$ / tranche de 15 minutes	
Utilisation du service sans inscription préalable	15 \$ / jour / enfant	

Autres frais	Résidents	Non-résidents
Sortie	40 \$ / sortie	
Chandail (obligatoire)	15 \$	

SEMAINES DE FRÉQUENTATION

No. de semaine	Dates	No. de semaine	Dates
Semaine 1	25 au 26 juin (2 jours)	Semaine 5	20 au 24 juillet
Semaine 2	29 juin au 3 juillet (4 jours)	Semaine 6	27 au 31 juillet
Semaine 3	6 au 10 juillet	Semaine 7	3 au 7 août
Semaine 4	13 au 17 juillet	Semaine 8	10 au 14 août

Comment ça fonctionne ?

ARRIVÉE AU CAMP

Service de garde :

L'arrivée des enfants inscrits au service de garde se fait entre 7 h et 8 h 30. Aucune surveillance n'est effectuée avant 7 h le matin.

Camp de jour :

L'arrivée des enfants inscrits au camp de jour seulement doit se faire entre 8 h 30 et 9 h.

Les enfants doivent déposer leurs effets personnels aux casiers avant de rejoindre leur animateur.

DÉPART AU CAMP

Les enfants ne peuvent quitter qu'avec les personnes identifiées lors de l'inscription.

Camp de jour :

Le départ des enfants inscrits au camp de jour sans service de garde doit se faire entre 15 h et 15 h 30. Un animateur sera en place pour vous accueillir et faire appeler vos enfants.

Service de garde :

Le départ des enfants inscrits au camp de jour doit se faire entre 15 h 30 et 17 h 30. Il est obligatoire de signer le registre lors du départ.

RETARD OU FRÉQUENTATION SANS INSCRIPTION

Un enfant qui n'est pas inscrit au service de garde ne doit pas arriver avant 8 h 30 et quitter après 15 h 30. **Des frais de 10 \$ par enfant seront facturés en cas de non-respect de cette réglementation.**

Si à 17 h 45, personne n'est encore venu chercher l'enfant et que les animateurs n'ont pas reçu d'appel, le responsable contactera le numéro de téléphone d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant. **Des frais de 7 \$ par tranche de 15 minutes de retard par enfant seront facturés pour les départs effectués après 17 h 30.**



Absences

QUOI FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Les parents se doivent de nous aviser, par courriel ou par téléphone, lors de l'absence de leur enfant, et ce, **avant 9 h.**

Téléphone : 438-540-7490

450 467-7490 poste 291

Courriel : campdejour@stmathieudebeloeil.ca

Question de santé

Au moment de l'inscription, il est obligatoire de mentionner les informations relatives aux maladies, allergies ou problèmes de comportement de l'enfant ainsi que la médication prescrite à l'enfant autant durant l'année scolaire que la saison estivale. Ces informations sont confidentielles.

Il nous est strictement impossible d'administrer quelque médicament que ce soit à votre enfant. Pour protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel étudiant et afin de ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale et médicale et que l'administration d'un médicament dans un contexte de services publics doit être légiféré ou réglementé, la Municipalité n'assumera aucun service quant à l'administration et la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de son camp de jour. Il est exclu de ce contexte, l'administration d'Épipen et de pompe en cas de crise d'asthme afin d'assurer la survie d'un enfant, cette liste étant non limitative et s'appliquant à tous les premiers soins pouvant être administrés à un enfant participant à des activités.

En cas de blessure ou d'un malaise mineur, un animateur administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer si nécessaire.

Pour la santé de votre enfant et celle de tous les enfants, vous devez nous prévenir immédiatement de tout diagnostic de pédiculose, d'allergie ou de maladie contagieuse.



Places disponibles

LES GROUPES

Les groupes sont formés selon l'âge des enfants et sont limités à un nombre maximal d'inscription selon les ratios d'encadrement animateurs/enfants du gouvernement. La Municipalité ne peut garantir que des places seront disponibles pour tous les parents désirant bénéficier du service. Une **liste d'attente** est disponible pour les gens désirant inscrire leur(s) enfant(s) dans un groupe dont le nombre de places maximal est atteint. La Municipalité se réserve la possibilité d'ajouter des groupes en fonction du nombre d'enfant inscrit sur la liste d'attente.

LES RATIOS D'ENCADREMENT 2026 :

• 5-6 ans : 1/10	• 7-8 ans : 1/12	• 9-12 ans : 1/13
20 places	24 places	26 places



Sorties et activités



SORTIES HEBDOMADAIRES

Afin de bien identifier les enfants et de démontrer, lors des sorties, notre appartenance au camp de jour, votre enfant devra **OBLIGATOIREMENT** porter le chandail du camp que nous lui aurons remis. En cas d'oubli, un chandail est prêté à l'enfant afin qu'il puisse participer à la sortie. Si le chandail prêté n'est pas rapporté dans un délai de 72 heures suivant la tenue de la sortie, le parent se verra facturer le coût d'achat du chandail.

Les parents doivent assumer la fourniture du matériel nécessaire pour leur enfant (ex : veste de flottaison, etc.)

Le coordonnateur du camp de jour peut annuler toute sortie impliquant des activités extérieures, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE



Chaque semaine, vous recevrez un mémo par courriel qui indique, outre les activités spéciales de la semaine, les consignes relatives à la sortie du mercredi (lieu, heure d'arrivée le matin, heure de départ, heure de retour prévue) ainsi que le matériel à apporter. Veuillez donc porter une attention particulière à cet important message.

LISTE DES SORTIE POUR L'ÉTÉ 2026

Voici la liste des sorties hebdomadaires auxquelles vous pouvez inscrire votre enfant. Les sorties ont lieu les mercredis (sauf exception) et le transport des enfants s'effectue en autobus scolaire.

No. de semaine	Dates	Lieux des sorties
Semaine 1	26 juin (vendredi)	Clubfy au camp (gratuit)
Semaine 2	3 juillet (vendredi)	Atelier Imagiréalise au camp (gratuit)
Semaine 3	8 juillet	Parc aquatique Bromont
Semaine 4	15 juillet	Escalade Clip N'Climb
Semaine 5	22 juillet	GPS-Aventure
Semaine 6	29 juillet	Exposition agricole de Saint-Hyacinthe
Semaine 7	5 août	Élévation trampoline et amusements - Longueuil
Semaine 8	12 août	Aquaparc de Rouville - Wibit inclus (St-Jean Baptiste)



Sorties et activités

Un test de flotte est obligatoire à la 1^{ère} visite de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE

Une fois par semaine, les enfants qui le désirent et dont les parents ont autorisé l'abonnement à la bibliothèque lors de l'inscription, visitent la bibliothèque municipale où ils peuvent emprunter des livres à apporter à la maison pour une durée maximale de 3 semaines. Il est de votre responsabilité de rapporter les livres, sans quoi, ils pourraient vous être facturés.

PISCINE LES MARDIS ET JEUDIS

Les mardis et/ou les jeudis après-midi, les enfants dont les parents ont autorisé la sortie aux jeux d'eau et/ou à la piscine se rendent au parc Gilles-Plante de McMasterville pour profiter des installations aquatiques. Lors de la première visite d'un enfant à la piscine, un test de nage est effectué par le personnel aquatique. Si un enfant a besoin d'une veste de flottaison ou d'une aide pour nager, le parent doit fournir le matériel nécessaire à son enfant le matin de l'activité.



Quoi apporter ?

DANS LE SAC À DOS :

- Crème solaire (obligatoire)
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Bouteille d'eau
- Sandales ou espadrilles
(« gougounes » fortement déconseillées)
- Vêtements de rechange
- Chandail du camp (sorties et piscine seulement)

- Deux collations santé
- Un lunch (s.v.p. prioriser les repas froids)

Les aliments contenant des noix ou des arachides sont formellement interdits en raison des allergies alimentaires.

Veillez également noter que les échanges de nourriture sont uniquement permis entre les membres d'une même fraterie.

Note : Veuillez S.V.P. identifier visiblement tous les articles de votre enfant.

OBJETS DE LA MAISON

Aucun jouet, cellulaire, tablette ou autre objet provenant de la maison ne sera accepté au camp, à l'exception de ceux demandés par le camp. Nous souhaitons ainsi éviter les bris, vols ou pertes. Merci de laisser ces articles à la maison.

Code de vie

Le code de vie se veut un outil important pour favoriser l'épanouissement, l'autonomie et le sens du devoir de chaque participant. Ce code privilégie des valeurs telles que le respect de soi, celui des autres et celui du milieu de vie. Ces valeurs doivent se vivre quotidiennement à travers des attitudes, des paroles et des conduites respectueuses.

Ce code s'applique à tout moment du camp, autant lors de déplacements en autobus que dans le cadre des activités intérieures ou extérieures. Enfin, outre les règles de vie au camp, le code précise également les conséquences qui découlent de tout manquement à ces règles. L'équipe d'animation du camp de jour a pour consigne d'appliquer une politique de tolérance zéro face à toute manifestation de violence.

RÈGLES :

Afin de maintenir la qualité de vie au camp de jour, l'organisation intervient immédiatement lorsqu'un enfant :

- Utilise un langage grossier ou pose des gestes violents (tolérance zéro);
- Met sa sécurité ou celle des autres en danger;
- Ne respecte pas les règles et consignes de l'équipe d'animation;
- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent;
- Manque de respect envers le matériel utilisé, les plateaux d'activités ou les lieux visités.



NOTE :

La progression dans l'application des mesures disciplinaires n'est pas automatique ou obligatoire. Dans certains cas de comportements violents ou de situations compromettant la sécurité des autres enfants, certaines étapes pourraient être omises et les conséquences pourraient débiter à une étape plus avancée.

Code de vie

ÉTAPES PROGRESSIVES DANS L'APPLICATION DES CONSÉQUENCES

ÉTAPE	AVIS	ENFANT	PARENTS
1	1 ^{er}	Un avis verbal est donné à l'enfant lors de comportements inacceptables.	Les parents ne sont pas automatiquement avisés.
	2 ^e	L'enfant est avisé que ce manquement est noté à son dossier.	
2	3 ^e	L'enfant, accompagné de son animateur, rencontre le coordonnateur afin de trouver une solution concertée afin d'éviter d'autres manquements.	Les parents sont avisés du manquement survenu et des conséquences de la prochaine étape.
3	4 ^e	Suspension interne des activités de la journée pour l'enfant.	Les parents sont avisés du manquement survenu et des conséquences de la prochaine étape.
4	5 ^e	Suspension externe du camp de jour d'une journée pour l'enfant.	Les parents sont avisés du manquement survenu et des conséquences de la prochaine étape.
5	6 ^e	Expulsion définitive du camp de jour pour l'enfant.	Les parents sont avisés et doivent venir chercher leur enfant immédiatement.

Un dossier écrit sera rédigé pour chaque étape.

Il n'y a aucun remboursement des frais dans le cas d'un enfant suspendu ou expulsé du camp.

Tout acte de vandalisme commis par un enfant aux installations ou matériel du camp et requérant dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de cet enfant.



BON ÉTÉ !

